CINQUIEME ANNEE, N° 52 — CINQ CENTIMES — DIMANCHE 30 DECEMBRE 1900

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an..... 3 »
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : *Réclames*, la ligne 1re page 1 fr., 2e page 0 fr. 75, 3e page 0 fr. 50 — *Annonces*, 4e page 0 fr. 25

LE
JOURNAL DE NANTERRE
à ses Abonnés
et fidèles Lecteurs

AVIS AUX LECTEURS

Malgré la hausse des papiers et cartes, M. HUBY a maintenu ses prix très modérés, de plus, il a acheté cette année, un grand choix de caractères absolument neufs et de toute première qualité pouvant de promettre une impression absolument irréprochable.

Les clients sont priés de s'en convaincre en venant jeter un coup d'œil sur les vitrines.

CARTES DE VISITE, beau vélin blanc, depuis **1 fr. 15** le cent.

CARTES DE VISITE, beau bristol transparent, avec jolie boîte, depuis **1 fr. 50** le cent.

ENVELOPPES, depuis **0 fr. 50** le cent.

Nos Lecteurs sont priés de réclamer aux Marchands de Journaux le **Calendrier-Horaire** que nous offrons en Supplément.

MAIRIE DE NANTERRE

Les Réceptions du Nouvel An

La Municipalité et le Conseil Municipal recevront à la Mairie le mardi 1er janvier 1901, à 10 heures du matin, les fonctionnaires et employés communaux, ainsi que les délégations ou comités des sociétés locales.

Association des Ambulanciers de France
SECTION DE NANTERRE

Dimanche matin vers 10 heures, les Ambulanciers étaient demandés pour transporter à l'hopital Beaujon, M. Flatex demeurant, rue de la Mairie qui, la veille, à Suresnes, avait passé sous une voiture de blanchisseuse et avait les reins écrasés.

Faute de voiture d'ambulance, les Ambulanciers aidés de leur camarade Ricordeau (sapeur-pompier), furent forcés de placer le blessé dans une voiture de maraîcher pour pouvoir effectuer ce transport.

Le Sou Quotidien

Les Membres de la 72e section du « Sou Quotidien » sont informés que vu les votes émis par les autres sections qui sont en conformité avec celui de la 72e.

Le Comité-Directeur a décidé la dissolution de la Société.

En conséquence à partir de ce jour les recettes sont suspendues.

Le Comité de Section.

Chambre Syndicale de la Boucherie
AVIS

A partir du 1er Janvier 1901, toutes les Boucheries de Nanterre seront fermées Dimanches et Fêtes à 5 heures, du 1er octobre au 1er mai, et du 1er mai au 1er octobre à 6 heures.

RÉCOLTE 1900

La Qualité égale en grande partie 1893

Désireux de faire profiter ma nombreuse Clientèle de la surproduction de cette année, j'ai agrandi considérablement mes Chais et fait des achats en quantité dans le **Bordelais** où les Vins sont de Qualité supérieure.

Je tiens donc à votre disposition :

DALLUS rouge.....		**85 fr.** la pièce
BERGERAC.....	blanc et rouge	
ROUSSILLON.....	1er choix 10° garantis	**75 fr.** id.
HÉRAULT très bon vin.....		**65 fr.** id.

Ces Vins sont livrés à domicile aux prix ci-dessus, *droits de régie compris.*

Demandes Echantillons pour se convaincre du Bon Marché

LACHANT

3, Place de la Fête, à NANTERRE (Seine)

LA JEUNESSE NANTERRIENNE

La place nous fait défaut pour entretenir nos lecteurs, de notre nouvelle Société ; ce sera pour la semaine prochaine.

A Louer à Rueil Une MAISON de Commerce en totalité, 18 pièces, marchand de vins et logeur, exploitée depuis 20 ans par le même propriétaire ; entrée en jouissance fin de mai 1901, pour tout au re renseignement, s'adresser à M. Wattripon, 31, rue du Gué, à Rueil (S.-et-O.).

Rien des Agences.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

COMMUNE DE NANTERRE

ADJUDICATION EN 9 LOTS

des Travaux à exécuter pour la Construction

DE DEUX GROUPES SCOLAIRES

l'un Avenue de la République, dit de N.-E., l'autre, Route de Paris, dit de S.-E.

Le JEUDI 24 JANVIER 1901, à **2 heures précises**, *il sera procédé, en séance publique, dans la salle de la Mairie de NANTERRE, dans les formes prescrites par les lois et règlements, et conformément à l'arrêté préfectoral du 10 Décembre 1900, par le Maire de Nanterre, ou par son Adjoint, assisté du deux plus anciens membres du Conseil municipal, en présence du Receveur municipal et de Me Vaudet, architecte, à Thiais, à l'adjudication au rabais, sur les prix établis ou visés aux devis et cahier des charges, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise en NEUF lots, des travaux de diverses natures à exécuter pour la construction de deux Groupes scolaires semblables à Nanterre, l'un au Nord-Est, Avenue de la République, l'autre au Sud-Est, Route de Paris, lesquels travaux sont évalués :*

N° des Lots	NATURE DES TRAVAUX	Montant de chaque lot pour les deux groupes	CAUTIONNEMENT à fournir
1	Terrasse, Maçonnerie, Carrelage	187.600 fr.	14.000 fr.
2	Charpente en bois.....	43.200 fr.	3.200 fr.
3	Couverture, Plomberie et Gaz...	46.600 fr.	4.000 fr.
4	Menuiserie, Parquetage.....	30.000 fr.	2.200 fr.
5	Serrurerie.....	45.000 fr.	3.400 fr.
6	Fumisterie, Marbrerie.....	13.000 fr.	1.000 fr.
7	Peinture, Vitrerie, Tenture.....	14.400 fr.	1.100 fr.
8	Pavage, Bitume, Canalisation....	6.400 fr.	500 fr.
9	Ameublement.....	22.800 fr.	1.700 fr.

1° Admission à l'Adjudication.

Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication :

1° S'il n'est Français (en justifier par un certificat de nationalité, une carte électorale ou une pièce analogue) ;

2° S'il n'a déposé à la Mairie, au plus tard huit jours avant l'adjudication, une déclaration écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu de naissance, ainsi que le lot de travaux qu'il désire soumissionner ;

3° Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'un an de date ;

4° Un certificat de capacité délivré dans l'année qui aura précédé l'adjudication, soit par un architecte du Gouvernement, de l'Administration, de la Société centrale ou de la ville de Paris, soit par un architecte ou un ingénieur des Ponts et Chaussées notoirement connu. Ce certificat, préalablement au visa de l'architecte, directeur des travaux, devra être déposé au secrétariat de la Mairie avant le 17 Janvier 1901.

Ces pièces seront également visées par le Maire ou son adjoint et remises à l'intéressé qui devra les reprendre à la Mairie et les joindre à sa soumission.

Chaque concurrent devra en outre justifier du versement, à la Caisse municipale, du cautionnement sus-indiqué.

Cette justification aura lieu au moyen du récépissé délivré par le Receveur municipal. (La caisse du Receveur est ouverte de 10 h. à 3 h., 6, boul. Richard-Wallace, à Puteaux, les lundi, mardi et mercredi ;

le jeudi à la Mairie de Nanterre et le vendredi à la Mairie de Suresnes, aux mêmes heures.)

Les fonds, provisoirement déposés dans la Caisse municipale, seront, après l'adjudication prononcée, restitués aux soumissionnaires non adjudicataires.

Les fonds des adjudicataires seront convertis, immédiatement après l'adjudication, en cautionnement définitif et versés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les *Sociétés d'ouvriers français* ne seront admises à prendre part à l'adjudication qu'à la condition de produire :

1° La liste nominative de leurs membres (nom, prénoms, domicile, date et lieu de naissance ;

2° L'acte de Société ;

3° L'engagement d'employer effectivement aux travaux, pendant toute leur durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront ;

4° Un acte en bonne et due forme désignant le délégué chargé de les représenter et définissant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après ;

5° Un certificat de capacité délivré à ce délégué par un homme de l'art. Ce certificat devra n'avoir pas plus de trois ans de date, se rapporter à des travaux faits dans les dix dernières années et être délivré par l'homme de l'art qui aura dirigé ces travaux ;

6° Une note indiquant les travaux exécutés par la Société depuis la délivrance de ce certificat.

A peine de forclusion, les pièces 1, 2, 3 et 4, devront être soumises au visa du Maire ou de son adjoint, au plus tard huit jours avant l'adjudication ; elles seront accompagnées des pièces 5 et 6 visées préalablement par l'architecte, directeur des travaux, ci-dessus désigné.

2° Forme des Soumissions.

Les soumissions devront être sur papier timbré et conformes au modèle indiqué ci-après.

Toute soumission qui ne serait pas conforme au modèle ou accompagnée des pièces ci-dessus indiquées, sera déclarée nulle et non avenue.

3° Dépôt des Soumissions.

Chaque soumission sera placée isolément sous une enveloppe cachetée ; elle sera ainsi renfermée avec les pièces exigées pour l'admission à l'adjudication et le reçu du cautionnement, sous une seconde enveloppe, également cachetée, laquelle portera comme suscription le n° et la désignation du lot auquel la soumission se rapporte.

Les paquets seront déposés sur le bureau, en séance publique, au moment de l'adjudication. Ils recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation. Aucune soumission ne sera plus reçue après l'ouverture de la séance.

Un pli cacheté indiquant le minimum de rabais qui aura été fixé à l'avance sera déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance.

4° Ouverture des paquets et Décisions du Bureau.

A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et le Président, après avoir consulté les Membres du Bureau et l'Architecte, directeur des travaux, ou son représentant, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Les soumissions des concurrents évincés leur seront rendues sans être ouvertes.

Celles des concurrents agréés seront alors ouvertes en présence du public ; il en sera donné lecture à haute voix, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

Si aucun des soumissionnaires ne se trouve dans les limites fixées par le *minimum* de rabais arrêté à l'avance, il pourra être procédé, séance tenante, à une nouvelle adjudication, entre les soumissionnaires présents.

5° Prescriptions spéciales pour le cas de rabais égaux.

Si le rabais le plus fort est souscrit par plusieurs soumissionnaires, ne comprenant pas de sociétés d'ouvriers français, un nouveau concours sera ouvert, soit séance tenante, soit dans un délai déterminé par le Bureau, mais entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres ou si les rabais souscrits ne différaient pas encore, il serait procédé à un tirage au sort entre ces soumissionnaires.

S'il y a une seule Société d'ouvriers français, parmi les soumissionnaires ayant fait le plus fort rabais, cette société sera déclarée adjudicataire.

S'il y a plusieurs Sociétés d'ouvriers français, il sera procédé à une réadjudication, puis, s'il y a lieu, au tirage au sort, mais entre ces Sociétés seulement, dans les conditions prévues par les trois premiers paragraphes ci-dessus.

L'absence d'un des soumissionnaires au moment de l'adjudication sera considérée comme un refus de sa part de faire de nouvelles offres.

6° Résultats définitifs de l'Adjudication.

Les adjudications et réadjudications sont subordonnées à l'approbation du Préfet et ne seront valables et définitives qu'après cette approbation.

7° Frais à la charge de l'Adjudicataire.

Seront à la charge de l'adjudicataire et payés dans un délai de huit jours à partir de la date de l'adjudication : les frais de publication, d'impression et de placardage d'affiches, de timbre, d'enregistrement, d'actes de cautionnement, de copies et autographie de procès-verbaux, devis, soumissions, cahiers de charges et plans.

Lors de la liquidation de chaque acompte et du solde dû à l'entrepreneur, il sera prélevé sur le montant à payer une somme égale à 1 o/o au profit des asiles nationaux de Vincennes et du Vésinet.

8° Communication des pièces du projet aux Entrepreneurs.

Les pièces du projet sont déposées au Secrétariat de la Mairie où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. à 4 heures, le jour de l'adjudication excepté.

Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Nanterre, le 20 Décembre 1900.

Le Maire,
GAUTIER.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je, soussigné (1) (nom, prénoms, profession et demeure) (2) faisant élection de domicile à après avoir pris connaissance de toutes les pièces du Projet des travaux faisant l'objet de l'adjudication du 24 janvier 1901 lesquels travaux sont évalués pour (désignation des travaux soumissionnés) à la somme de

Me soumets et m'engage à exécuter les dits travaux conformément aux conditions du devis et du cahier des charges et je consens un rabais de (en toutes lettres) centimes (sans fraction) par franc, sur les prix d'application.

M'engage en outre à payer les frais à la charge de l'adjudicataire et le droit d'enregistrement auquel la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Fait à Nanterre, le 24 Janvier 1901.

(Signature du Soumissionnaire.)

Pouvoirs à délivrer par une Société d'Ouvriers Français à son Délégué.

L'acte par lequel une Société d'ouvriers français désignera le délégué qu'elle aura choisi, devra spécifier que le délégué désigné est chargé de diriger l'entreprise au nom de la Société et de la représenter vis-à-vis de l'Administration.

Il stipulera que ce délégué aura, au regard de l'Administration, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un entrepreneur agissant pour son propre compte et qu'il aura notamment qualité pour signer les attachements, recevoir les notifications, accepter les décomptes, toucher les mandats, etc.

Cet acte sera passé dans la forme exigée par l'acte de Société pour que les pouvoirs qu'il confère soient valables.

(1) Lorsqu'il y a plusieurs entrepreneurs, mettre : « Nous, soussignés, nous obligeons conjointement et solidairement ».

(2) Les délégués des Sociétés d'ouvriers français ajouteront : « Agissant au nom et pour le compte de la Société de en vertu des pouvoirs à moi conférés ».

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de la surdité et de bourdonnements d'oreilles par les tympans artificiels de l'Institut Nicholson, a remis à cet institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à l'*Institut Nicholson*, " Loncgott " Gunnersbury, Londres, W.

Chronique Théâtrale

Matinées annoncées pour les fêtes du Jour de l'An.

DIMANCHE

Comédie-Française (salle de la rue Richelieu), 1 h. 1/2. — « Le Cid » (quatrième acte) ; « les Femmes savantes » (troisième acte) ; Prologue de M. Jean Richepin.

Opéra-Comique, 1 h. 1/2. — « La Fille du Régiment ». — « Hansel et Grétel ».

Théâtre-Antoine, 2 h. — « M. le duc d'Enghein ». — « Main gauche. » — « L'Article 330 ».

Théâtre Maguéra, 2 h. — « Jeanne la Maudite ». — « La Guerre ».

Odéon, 1 h. 1/2 ; Vaudeville, 2 h. ; Gymnase, 2 h. ; Variétés, 2 h. ; Porte Saint-Martin, 1 h. 1/2 ; Gaîté, 2 h. ; Nouveautés, 2 h. ; Palais-Royal, 2 h. ; Renaissance, 1 h. 1/2 ; Ambigu, 2 h. ; Athénée, 2 h. ; Comédie Populaire, 1 h. 1/2 ; Déjazet, 2 h. ; Cluny, 2 h. ; Cirque d'Hiver, Cirque Médrano, 2 h. 1/2, mêmes spectacles que le scir.

MARDI

Théâtre Antoine, 2 h. — « Blanchette ». — « Grasse matinée ». — « L'Article 330 ».

Gymnase, 2 h. ; Cluny, 2 h. ; Cirque d'Hiver, Cirque Médrano, 2 h. 1/2, mêmes spectacles que le soir.

MERCREDI

Théâtre-Antoine, 2 h. — « Blanchette » — « Poil de Carotte » — « L'Article 330. »

Vaudeville, 2 h. ; Gymnase, 2 h. ; Variétés, 2 h. ; Gaîté, 2 h. ; Porte Saint-Martin, 1 h. 1/2 ; Palais-Royal, 2 h. ; Nouveautés, 2 h. ; Cluny, 2 h. ; Cirque d'Hiver, Cirque Médrano 2 h. 1/2, mêmes spectacles que le soir.

JEUDI

Gaîté, 2 h. ; Porte-Saint-Martin, 1 h. 1/2 ; Châtelet, 1 h. 1/2 ; Cirque d'Hiver, Cirque Médrano, 2 h. 1/2, mêmes spectacles que le soir.

A L'AMBIGU

« L'Autre France, » le nouveau et grand succès du Théâtre de l'Ambigu, est une pièce à grand spectacle faite sur le moule de « Michel Strogoff ». C'est dire que ce sera un succès durable qui va faire revivre au boulevard St-Martin les beaux jours des « Deux Gosses ».

L'action se passe en Algérie, en 1871. C'est un des épisodes les plus dramatiques de la terrible insurrection dans laquelle notre loyal et vaillant ennemi Mokrani trouva la mort de si tragique façon. A côté d'épisodes vrais pris sur des documents authentiques, MM. Pierre Decourcelle et Hugues Roux ont apporté une partie sentimentale qui a tiré les larmes de tous les spectateurs, et une série de scènes du plus haut comique destinées à sécher les beaux yeux des spectatrices.

De son côté la Direction de l'Ambigu n'a rien ménagé pour la réussite de cette pièce sensationnelle ; les décors brossés par les peintres-décorateurs Gambon et Bailly sont des merveilles dignes des grands maîtres du pinceau ; les 250 costumes absolument nouveaux fournis par la maison Millet, forment une reconstitution tout à fait exacte du costume arabe, les uniformes galonnés et chamarrés, des chasseurs d'Afrqiue, les dix chevaux, les deux cents figurants ; arabes, chasseurs d'Afrique, Kabyles, Zouaves, clairons, tambours, etc., sans compter les artistes, triés sur le volet, et parmi lesquels nous relevons les noms de Mme Darny, Lucy Gérard, Praxine, Lucie Brille, et de MM. Krauss, Hirch, Laroche, Castillan, Lassalle, Modos, Daltour, Renot, Froment, Lagrange, etc., sont un sur garant du succès triomphal de « l'Autre France ».

Ajoutons, que la pièce finit à 11 heures 50 minutes et que le théâtre donnera des matinées, les Dimanche 30 Décembre, Mardi 1er Janvier et mercredi 2 Janvier.

" GERMINAL "

UNIVERSITÉ POPULAIRE

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 5 DÉCEMBRE 1900

Les Soirées auront lieu pendant le mois de Janvier, 18, Bd DU LEVANT
Ét à partir du 1er Février, **37, rue Sadi-Carnot.**

AUX TRAVAILLEURS

CAMARADES,

Les adversaires du progrès et de la solidarité ont insinué que l'Université populaire de Nanterre avait été fondée par un groupe politique.

Il n'en est rien. Notre association est ouverte à tous.

Nous vous convions fraternellement à assister à nos causeries, entretiens, cours et conférences ; nous vous invitons à nos séances littéraires et musicales, et à y participer.

Parmi nous, il n'y a ni ouvrier, ni bourgeois ; il n'y a que des camarades décidés à apprendre ensemble, à penser et à raisonner, et qui, leur tâche accomplie, veulent se reposer et se distraire en s'instruisant.

Nous pensons que l'art, la poésie, la science ne doivent pas être le privilège de quelques-uns, mais le patrimoine de tous.

Effaçons d'ores et déjà les distinctions sociales et, par un enseignement mutuel et fécond, resserrons les liens de notre solidarité. C'est ainsi que, dans un effort commun vers un même idéal, nous pourrons assurer l'avènement d'une humanité, où la Liberté ne soit pas un mot, la Justice un leurre, et la Fraternité une chimère !

PROGRAMME DU MOIS DE JANVIER 1901

Mercredi 2. — M. Leveillé. — **L'Alcoolisme.**

Samedi 5. — MM. Louis Vallette, Bustarret Graullot — *L'Équilibre social.*

Mercredi 9. — M. Paul Mantoux, Secrétaire de l'Ecole des Hautes-Études sociales, **Le conflit Anglo-Boër.**

Samedi 12. — Mme Marie Bonnevial, déléguée de l'Union des syndicats de la Seine, **Rôle des Syndicats dans l'Emancipation sociale.**

Mercredi 16. — **Chœurs de l'Orphée de Glück**, sous la Direction de M. Charles Guieysse, Secrétaire général de la Société des U.P.

Samedi 19. — M. Fabre, **La situation actuelle de la Femme.**

Mercredi 23. — Jules Lermina, Homme de Lettres, **Les jugements du Président Magnaud.**

Samedi 26. — M. Marestan, **La suggestion appliquée à l'éducation.**

Mercredi 30. — M. Paul Blain, ancien missionnaire, **une méthode pratique de régénération sociale** (2e causerie).

Les Conférences commenceront à 9 h. précises

La Cotisation est de **6** francs par an, payable si l'on veut à raison de **0 fr. 50** par mois. Ce modique versement est la seule formalité à remplir pour faire partie de notre association et profiter des avantages qu'elle offre à ses membres.

On s'inscrit au siège social tous les Mercredi et Samedi, de 9 h. à 11 h., avant ou après la Conférence.

P.-S. — Les personnes désireuses de s'intéresser à l'Université Populaire de Nanterre sont priées d'adresser la correspondance au Siège Social, au secrétaire, M. Henry Casevitz.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Extraordinaire du 6 Décembre 1900.
(Suite)

Garde-Champêtre

M. Nézot demande si M. le Maire n'a pas reçu une lettre dans laquelle les cultivateurs exprimaient leurs désidérata au sujet du garde-champêtre. M. Roy répond que la Commission en a eu connaissance et qu'elle en a tenu compte, en abaissant de 100 francs un article du budget (habillement des appariteurs et du garde-champêtre), comme avertissements. M. le Maire, ni la Commission n'ont jugé devoir faire plus. M. Caroni trouve qu'on devrait, au contraire, augmenter cet agent. Le territoire de la commune est le plus étendu du département et cet homme ne peut pas être partout à la fois. M. Hennape rappelle qu'il avait au contraire demandé la création d'un deuxième garde-champêtre. M. Nézot répond que tout en reconnaissant le mal que se donne le garde-champêtre, les cultivateurs se plaignent de la façon dont le travail est fait. Le Conseil consulté, se range à la manière de voir de la Commission.

Avant que soit mis aux voix le projet de budget primitif de 1901, M. Hennape demande qu'on ne vote pas ainsi en bloc une grosse somme de 140.000 fr. de travaux nouveaux, et que le Conseil veuille bien les examiner en détail et les voter article par article. Il lui est répondu par divers membres que quelques-uns de ces projets sont anciens et déjà votés par le conseil, qu'ils forment un ensemble, qu'ils sont bien connus de tout le Conseil, et qu'il n'y a pas lieu de scinder les articles. Le Conseil, consulté se prononce dans ce sens.

Le projet de budget primitif de 1901, mis aux voix dans son ensemble est adopté :

1° Le Conseil vote les impositions annuelles et spéciales à porter au budget primitif de 1901.

(A suivre).

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Boyard, Ernestine, aux Fondrières ; Peinturier, Eugénie, 75, avenue de la République ; Berthonner Georges, 75, avenue de la République : Lemoine, André, 25, rue Saint-Germain ; Perreau, Fernand, 34, route de Paris ; Deslandes, Marthe, 22, rue de l'Eglise.

PUBLICATIONS. — M. Bouchard à Paris et Mlle Capelle, à Nanterre ; M. Dufay et Mlle Desgeorges, à Nanterre.

DECES. — Enfant Bonnevie, 18 mois, 16, avenue Félix Faure ; M. Blusson, 17 ans, rue du Mont-Valérien ; M. Lurin, 72 ans, rue Victor-Hugo, 10 ; Mme Bradu, 49 ans, 45, rue Saint-Germain ; Mme Marguillier, 44 ans, 82, rue du Chemin-de-Fer ; M. Cat, 73 ans, 30, rue du Chemin-de-Fer ; Mme Hautbout, 70 ans, route de Charles de Charles X, 10 ; Mme Massicot, 32 ans, boulevard du Levant, 8.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

Mme EDWARDS, ex-élève d'École Normale, diplôme supérieur, donne leçons de français, prépare aux examens. — Leçons d'anglais, données par une personne de sa famille, institutrice anglaise.

Ruell, 66, avenue Victor-Hugo, de 2 à 6 heures.

AUTORISATION DE L'ÉTAT
(Décret du 25 avril 1887)
Approbation de l'Académie de Médecine

EAU NATURELLE de VALS
SOURCES MIREILLE
Toniques, Digestives, Incontestables
EAU DE TABLE
Par excellence

Souveraine contre les affections de l'estomac, du foie et des reins.

La meilleure marché des eaux de Vals.

TROIS MÉDAILLES D'OR DE 1re CLASSE : 1889, 1890, 1891

LÉON RIZIER (seul concessionnaire)
14, rue Paul-Bert, 14 — PARIS

AVIS IMPORTANT. — Les bouteilles et les bouchons sont stérilisés

Demoiselle donne leçons et répétitions **d'Allemand d'Anglais et de Français**, 15, rue de Pongerville, Nanterre.

Imprimerie Edmond HUBY
36, Rue St-Germain, Nanterre

A L'OCCASION
DE LA NOEL & DES ÉTRENNES
Grand Choix de :
BOITES DE COMPAS ET DE COULEURS
LIVRES D'HISTORIETTES & ALPHABETS
Images de Bonne Année en tous genres
Lettres du Jour de l'An, Compliments,
Papier à Lettre fantaisie.
Calendriers avec blocs comiques, suivi d'un grand assortiment de recettes de cuisine, depuis 0,35
AGENDAS, *un jour, deux jours, longs, 1/2 longs, courts, etc.*
Ces Articles sont vendus à des prix défiant toute concurrence

LA RHAMNINE
Tisane dépurative, laxative, rafraîchissante
Souveraine contre *boutons, clous, furoncles, la constipation, les étourdissements*
Le Flacon, 2 fr. 50

Vin Toni-Apéritif Pepto-Ferrugineux
Le plus énergique, le plus complet des fortifiants
Le Flacon, 2 fr. 15 — Le Litre, 4 fr. 75 (verre compris)

SIROP TONI - DEPURATIF
à base de Jus d'Herbes, Iode et Glycérophosphates
recommandé aux Enfants faibles qui manquent d'appétit et ne peuvent supporter l'Huile de Foie de Morue
Le Flacon, 2 fr. 15 — Le Litre, 4 fr. 75 (verre compris)

DÉPOT CENTRAL :
PHARMACIE NOUVELLE
37, Avenue de Paris, RUEIL (en face l'Avenue du Chemin-de-Fer)

La PHARMACIE NOUVELLE DE RUEIL vend tout aux mêmes prix que les Pharmacies-Drogueries de Paris.

GARANTIE-SÉCURITÉ

ANÉMIE EN 20 JOURS GUÉRISON RADICALE par l'ÉLIXIR de St VINCENT de PAUL
Renseignements chez les SŒURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, Paris.